

ANNEXE SECTORIELLE

Assise Extérieure

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la Propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique, ou d'informations de l'oeuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L122-10 à L122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie. Le Logo, le nom ainsi que le référentiel font l'objet d'un dépôt de marque à l'Institut National de la Propriété Industrielle : n°4380472 / 4380317.



Périmètre produit	Siège extérieure (exemple : Chaise, Fauteuil, Pop-up, Transatlantique Chilienne, Relax)
Hors périmètre produit	Pouf et mobilier sans structure porteuseMobilier de puériculture (transat)
Précisions importantes	Conforme aux Normes EN 581-1/2017 et EN 581-2/2017 et décrets applicables Disconsigner proprié et abaix des protérieux adapté aux contraintes.
	 Dimensionnement et choix des matériaux adapté aux contraintes environnementales (mer, montagne) et à l'intensité de l'utilisation (non-professionnelle versus professionnelle)
	 Durabilité et résistance concluante des matériaux ferreux, no ferreux (plastique, bois) et textiles aux conditions climatique extérieures selon la méthode d'évaluation normée disponibl (exemple : inox, aluminium, acier galvanisé, acier thermolaqué, boi dur, toile technique extérieure) : Chaleur sèche Corrosion Moisissure Gonflement Sun test * Valable également pour la visserie et les éléments de stabilisation des liaisons mécaniques et structure.
	 Résistance mécanique concluante de l'assise et de la structur porteuse (bois, toiles tendues, toiles souples) selon méthod d'évaluation normée disponible : Pochage, allongement Abrasion (Martindale) Déchirure, rupture
	 Durabilité concluante des mécanismes et des manoeuvres d transformations selon méthode d'évaluation normée disponible : Mécanisme de transformation des positions (pliage, dépliage, verticalité, semi-horizontalité, horizontalité) Mécanisme de verrouillage/blocage des positions Mécanisme de mise en tension des toiles tendues
	• Qualité des soudures et résistance à la fatigue
	 Durabilité et résistance des primaires et des revêtements de recouvrement de finition des matériaux ferreux : Galvanisation Cataphorèse Thermolaquage, primaire et finition (Polyester ou mixte polyester/epoxy)
	• Durabilité concluante de la résistance à la charge (dossier accoudoirs, repose-jambe, repose pied ou barre d'appu piètement) selon méthode d'évaluation normée disponible.
	 Durabilité concluante des éléments de protection des sols contr l'abrasion (pied, bague repose pied, patin) selon méthod d'évaluation normée disponible



I. Catégories de pièces et pannes

Pièces fonctionnelles	 Pieds, patin de pied Butée Crémaillère Dossier Repose bras, accoudoir Assise (toile, latte bois, latte aluminium) Bouchon de tube Mécanisme de transformation des positions Mécanisme de verrouillage des positions Mécanisme de tension des toiles tendues Élément de stabilisation de la structure Élément de stabilisation des liaisons mécaniques
Pièces prioritaires	 Pieds Dossier Assise (toile, latte) Mécanisme de transformation des positions Mécanisme de verrouillage des positions Mécanisme de tension des toiles tendues
Pièces consommables	 Patin de pied Repose pied Lacet de toile Butée Pièce plastique soumises à usure
Accessoires	Coussin d'agrément (cale nuque, coussin d'assise, cale mollet)
Pièces d'entretien	Non identifié
Pièces vulnérables	Non identifié
Éléments de sécurité	Structurel selon Norme EN 581-1/2017 et EN 581-2/2017
Type de pannes	 Altération ou rupture de l'assise (pochage, casse, déchirure) Instabilité structurelle (défaut de soudure, défaut de fixation) Altération des revêtements ou de la structure porteuse (cloquage, écaillage, décoloration, corrosion) Détérioration des éléments de stabilisations par corrosion (patin de pied inadapté, visserie non-traitée ou ions de mauvaise qualité)

II. Échelles d'accessibilité

L'échelle comporte 3 niveaux :

-	۸	< 3 étapes < 10 min tout utilisateur outils grand public
E	3	< 10 étapes < 30 min utilisateur expérimenté ou réparateur outils grand public, outils public expérimenté
C	:	< 20 étapes < 60 min utilisateur expérimenté ou réparateur outils grand public, outils public expérimenté, outils professionnels



Étape : Opération permettant d'aboutir à la dépose d'une pièce, de fixation(s) ou à un changement d'outil.

Outils:

- **Grand public** = Outils communs, à usage général, disponibles à tout public en distribution classique. (cf : liste outils norme PR EN 45554)
- Public expérimenté = Outils nécessitant des compétences pour leur utilisation et dont le coût peut représenter un frein (clé dynamométrique, fer à souder...).
- **Professionnel** = Outils nécessitant des connaissances ou des conditions d'utilisation particulières et dont le coût d'acquisition représente un investissement.

III. Critères du label selon l'annexe sectorielle

LE PRODUIT EST CONÇU POUR DURER DANS LE TEMPS

Niv.	Réf.	Domaine	Critères
1	CON	CEPTION	
MAJ	I.1.3.	Pièces consommables et accessoires	Les <u>pièces consommables</u> , <u>accessoires</u> et les pièces nécessitant un <u>entretien régulier</u> respectent l' <u>échelle d'accessibilité</u> A.

Échelle d'accessibilité limitée à 3 étapes et 5 minutes.

Liste représentative mais non-exhaustive

Pièces consommables :

- · Patin de pied
- Repose pied
- · Lacet de toile
- Butée
- · Pièce plastique soumises à usure

Pièces accessoires :

Coussin d'agrément (cale nuque, coussin d'assise, cale mollet)

Pièces d'entretien :

Non identifié

КО	1.1.4.	Éléments de sécurité	Le remplacement et/ou le réarmement des <u>éléments de sécurité</u> produit et/ou utilisateur est prévu par le fabricant. Ces éléments respectent l'échelle d'accessibilité B.
----	--------	-------------------------	--

Respect des éléments de protection relatifs à la conception du produit selon Norme disponible et applicable.

ко	1.1.5.	Pièces	Les <u>pièces vulnérables</u> sont définies en annexe sectorielle. Le
		vulnérables	remplacement de ces pièces respecte l'échelle d'accessibilité B.

Échelle d'accessibilité limitée à 5 étapes et 10 minutes.

Liste représentative mais non-exhaustive

Non identifié



MIN	1.1.6	Non usage	Le constructeur identifie les conséquences de <u>non usage</u> du produit et doit informer le consommateur dans les recommandations d'usage de l'utilisation minimale nécessaire au bon fonctionnement du produit.	
Appli	Applicable			

LE PRODUIT REMPLIT LES CONDITIONS DE **RÉPARABILITÉ ET DE SAV**

Niv.	Réf.	Domaine	Critères		
1	DÉM	ONTAGE			
КО	11.1.1	Habillage du produit	Le corps du produit est démontable et permet d'accéder aux éléments internes en respectant l'échelle d'accessibilité B. Les <u>assemblages permanents</u> sont interdits à moins que la nature ou l'utilisation du produit le justifie en accord avec l'annexe sectorielle.		
Non a	Non applicable				
MAJ	II.1.2	Accès aux pièces fonctionnelles	L'accès aux pièces fonctionnelles ne peut excéder l'échelle d'accessibilité C.		

Échelle d'accessibilité limitée à 7 étapes et 10 minutes.

- Pieds
- Dossier
- · Repose bras, accoudoir
- Bouchon de tube
- Élément de stabilisation de la structure
- Élément de stabilisation des liaisons mécaniques

MAJ	II.1.3	Accès aux pièces prioritaires	L'accès aux pièces prioritaires respecte l'échelle d'accessibilité B ou a fait l'objet d'un plan de fiabilisation.
-----	--------	-------------------------------------	---

Échelle d'accessibilité limitée à 5 étapes et 10 minutes.

Ensemble structure:

- Assise (toile, latte bois, latte aluminium)
- Crémaillère
- Mécanisme de transformation des positions
- Mécanisme de verrouillage des positions
- Mécanisme de tension des toiles tendues

КО	II.1.5	Batteries	Le constructeur justifie d'une solution pour le remplacement des batteries des appareils à fonctionnement autonome en accord avec l'annexe sectorielle.
----	--------	-----------	---

Non applicable



3	PIÈC	ES DÉTACHÉES	
КО	II.3.2	Temps de disponibilité	Le constructeur s'engage dans ses CGV sur la disponibilité des pièces détachées ou de remplacement du produit 5 à 10 ans minimum à partir de la fin de production de ce dernier. Le temps de disponibilité minimale requis est déterminé en annexe sectorielle.
10 an	s		
MAJ	11.3.4	Prix des pièces détachées	Les modalités d'achat des pièces détachées sont détaillées (prix moyen, réseau de distribution,). Le constructeur met tous les moyens en oeuvre pour limiter le total du prix des pièces fonctionnelles au prix de vente maximum conseillé HT du produit. La valeur d'une de ces pièces fonctionnelles ne pourra dépasser le pourcentage fixé en annexe sectorielle du prix de vente maximum conseillé HT du produit.
Pourcentage fixé à 40% Tolérance admise pour les produits dont une des pièces dépasserait 40% du PRU totale.			

LE PRODUIT PRÉSENTE DES **GARANTIES SUPÉRIEURES** À LA GARANTIE LÉGALE DE CONFORMITÉ

Niv.	Réf.	Domaine	Critères	
1	1 GARANTIE LONGUE DURÉE GRATUITE			
КО	III.1.1	Temps de garantie	Le temps de garantie avec présomption du défaut d'antériorité est déterminé en annexe sectorielle. Ce temps ne peut être inférieur à 24 mois.	
		utilisation non-pr utilisation profes		
MAJ	III.1.2	Conditions de garantie	Pour les catégories de produit considérées de « grande utilité », le constructeur prévoit la mise à disposition d'un bien de remplacement à l'acheteur pendant la période d'immobilisation pour réparation.	
Produ	uit n'ét	ant pas considér	é comme de grande utilité.	
MAJ	III.1.3	Exclusion de garantie	Les exclusions de garantie ne doivent pas être abusives au regard des conditions d'utilisation normale du produit. Elles seront définies en annexe sectorielle.	
Exclu	Exclusion de garantie abusive identifiée : Décoloration, Tâches, Microrayures.			

IV. Remerciements

La société coopérative Ethikis, en charge de la rédaction de la présente annexe sectorielle tient à remercier tout particulièrement les professionnels ayant pris le temps de répondre à nos sollicitations ainsi que nos partenaires tels que l'Entrepôt du Bricolage.

Responsable de rédaction : Florent Preguesuelo - <u>florent@ethikis.com</u>